

Troove...

Deauville

En septembre, des cours pour prendre le large

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 2 mars 2017
698 mots



Les lycéens de la section voile d'André-Maurois se formeront à la voile habitable avec le Deauville yacht-club. - Crédit Archives

Faire de la voile au collège et au lycée, ce sera possible dès septembre, à Deauville. La cité scolaire André-Maurois va présenter sa nouvelle section sportive samedi, lors de portes ouvertes.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi une section sportive voile à la cité scolaire André-Maurois de Deauville ?

Parce que le nautisme, c'est « **la couleur qu'on souhaitait donner à notre établissement, en raison de notre proximité avec la mer** », indique Nathalie Le Cleach, proviseure. Situé à moins de 500 m des plages, le collège-lycée deauvillais, qui arbore des voiliers comme logo, propose déjà une option natation/sauvetage.

Cette section voile, c'est aussi une « **offre qui n'existe pas dans le périmètre du pays d'Auge** », complète Caroline Boisbourdain. La principale adjointe qui assure pouvoir compter sur les « **compétences de nos enseignants d'éducation physique et sportive (EPS)** ».

Comment se déroulera cette formation ?

Chaque semaine, une demi-journée sera consacrée à la voile, avec une formation théorique et technique, mais aussi des enseignements interdisciplinaires (mathématiques, sciences physiques, science de la vie et de la terre...) pour appréhender météo, milieu marin...

Si les collégiens ne pratiqueront que la voile légère (catamarans, planche à voile et char à voile), les lycéens alterneront entre voile légère et voile habitable (J80).

« **Nous participerons bien sûr à des compétitions** », précise Caroline Boisbourdain. Cette dernière recommande aux futurs élèves de la section de « **suivre également l'option natation/sauvetage** » qui se concrétise par l'obtention des brevets de secourisme et de maître nageur sauveteur.

Quels intervenants ?

Une partie de l'équipe enseignante d'André-Maurois, menée par Mathias Potier, professeur d'EPS. Les cours de voile légère seront assurés avec le Club nautique de Trouville-Hennequeville (CNTH), ceux de voile habitable avec le Deauville yacht-club (DYC).

L'établissement a également noué un partenariat avec Eric Delamare.

Licencié au Deauville yacht-club (DYC), le jeune et « **très prometteur** » skipper de 18 ans a été sélectionné pour représenter la Région Normandie lors de la prochaine *Solitaire du Figaro*.

À qui s'adresse cette section ?

À tous les élèves de 6^e, à condition qu'ils aient une « **véritable envie et une appétence** » et, bien entendu, qu'ils sachent nager. « **Pour les niveaux suivants, on demandera tout de même une petite expérience** (stage de voile voire pratique d'une activité nautique...), précise Caroline Boisbourdain, **pour qu'ils sachent dans quoi ils s'engagent.** »

Comment s'y inscrire ?

L'inscription se fera par dossier, comprenant une lettre de motivation et un certificat médical, à déposer le 3 avril au plus tard.

Suivra, fin avril ou début mai, une phase de présélection. « **Il s'agira d'un test théorique, pour s'assurer que le jeune sait par exemple distinguer l'avant de l'arrière d'un bateau** », indique la proviseure. Un test pratique, comme une montée de voile, pourrait s'y ajouter.

La liste des 24 collégiens et 24 lycéens sélectionnés sera communiquée mi-juin.

Combien ça va coûter aux parents ?

Rien, ou presque. « **La section est gratuite** », insiste Nathalie Le Cleach. En dehors des vêtements « **classiques contre le froid** » (pull, gants, bottes...), aucun équipement spécifique à la voile ne sera demandé aux élèves.

« **Nous sommes un service public, les cirés par exemple seront fournis** » et pris en charge par les partenaires financiers : Région, Département et Ville de Deauville.

Renaud TOUSSAINT.

Copyright © Ouest France, 2015

version 2.5.12-4864 (webservice 1.1.6-0f37be4)

139 results are available, use up and down arrow keys to navigate.

139 results are available, use up and down arrow keys to navigate.